



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 septembre 2018, à 18 h 30 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente et a désigné un(e) secrétaire de séance. Il a également délibéré sur les points suivants :

### **AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

- **Subventions aux associations locales - solde**

Le Conseil Municipal a voté le versement du solde des subventions aux associations : ASP plateau : 1 000,00 € - Aikibudo de Sainte Marie-aux-Chênes : 1 500,00 € - Basket de Sainte Marie-aux-Chênes : 19 000,00 € - Football de Sainte Marie-aux-Chênes : 3 000,00 € - Judo de Sainte Marie-aux-Chênes : 4 000,00 € - Tennis de table de Sainte Marie-aux-Chênes : 6 000,00 € - Centre Culture et Loisirs : 2 000,00 €

- **Participation à la coopérative scolaire des écoles – 2018/2019**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a délibéré quant à l'octroi d'une participation de 150 € à la coopérative scolaire de chaque école (maternelle et élémentaire) pour la gestion administrative de la direction de l'établissement.

- **Séjour ski - 2019**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les séjours de ski en faveur des élèves de CM2 habitant Sainte Marie-aux-Chênes à hauteur de 50 %.

- **Tarif des locations de salles**

À la demande de la trésorerie, une délibération a été prise apportant des précisions quant à la location de la salle des fêtes et au montant de la vaisselle cassée refacturée. Se renseigner en mairie pour plus de renseignements.

- **Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élection (IFCE)**

Avec la mise en place du RIFSEEP, l'ancienne délibération relative à l'IFCE est devenue caduque. Il a donc été opportun de redéfinir l'octroi de cette indemnité pour le personnel participant à l'organisation des élections et ne pouvant bénéficier des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS). Le Conseil Municipal a défini un maximum (montant de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie avec un coefficient de 2 par scrutin soit 181.95 €), l'attribution définitive revenant à l'autorité territoriale.

- **Réitération de garantie à LOGIEST**

LOGIEST SOCIETE ANONYME D 'HLM a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de certains prêts, initialement garantis par la commune de Sainte Marie-aux-Chênes. En conséquence, la commune a été appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de Prêt Réaménagées.

- **Adhésion de communes au SMIVU Fourrière du Jolibois**  
Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la décision prise par le SMIVU fourrière du Jolibois, à savoir l'acceptation de la demande d'adhésion de Xonville.
- **Convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire**  
La SAS MEDIALINE a proposé à la commune l'installation de deux dispositifs de mobilier urbain comprenant une face à visée publicitaire, exploitée par la société elle-même, et une face à la main de la mairie, pour les informations municipales et générales. Ces dispositifs seront implantés rue de Metz et à l'angle de la rue Joliot Curie et de l'avenue Jean Jaurès. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer la convention d'occupation.
- **Motion de soutien aux salariés d'ASCOMÉTAL**  
Le Conseil Municipal a pris une motion pour soutenir les salariés d'ASCOMETAL.
- **Motion relative à l'accueil des gens du voyage**  
Le Conseil Municipal a pris une motion pour protéger les élus contre les agressions portées dans l'exercice de leur mandat dans le cadre de l'accueil des gens du voyage et demander à l'État d'intervenir sur ces situations qui s'opposent au respect de la loi.
- **Motion pour la sauvegarde du droit local Alsace-Moselle**  
Le Conseil Municipal a approuvé la pétition présente sur <https://www.change.org/p/députés-et-sénateurs-de-la-moselle-pour-une-garantie-constitutionnelle-du-droit-local-alsacien-mosellan> concernant la sauvegarde du droit local en Alsace-Moselle.
- **Rapport d'activités du Syndicat Orne-Aval**  
La mairie a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement, année 2017. Il est disponible à la consultation en mairie.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes,  
Le 14 septembre 2018

Le Maire,  
Roger WATRIN

